

Avant son départ, lord John Russell a eu diverses entrevues avec le comte de Clarendon, le marquis de Lansdowne et d'autres de ses amis politiques. Lundi soir, on faisait courir, dans les cercles de Londres, la liste suivante, comme donnant la composition probable du nouveau ministère :

Premier lord de la trésorerie, lord John Russell.
Chancelier de l'échiquier, M. C. Wood.
Secrétaire de l'intérieur, sir G. Grey.
Secrétaire des affaires étrangères, lord Palmerston.
Secrétaire des colonies, lord Clarendon.
Président du conseil, le marquis de Lansdowne.
Premier lord de l'amirauté, lord Auckland.
Chancelier du duché de Lancastre, lord Campbell.
Premier commissaire des bois et forêts, lord Morpeth.
Ministre du commerce, M. Labouchère.
Directeur général des postes, le marquis de Clanricarde.
Procureur général, sir T. Wilde.
Solliciteur général, M. Jervis.
Lord chambellan, lord Granville.
Lord lieutenant d'Irlande, lord Besborough.
Enfin on assurait que lord Normanby remplacerait à Paris lord Cowley, et que lord Minto irait à Vienne.

Cette liste sera-t-elle la dernière? On en peut douter. Jamais ministère n'a été plus difficile à former, malgré le mot qu'on a prêté à lord Russell : « Mon ministère sera fait en deux heures. » Il faut laisser place à toutes les ambitions whigs, et les difficultés qui sont nées des diverses prétentions en décembre dernier doivent se reproduire avec leur morgue et leurs petites jalousies. En second lieu, ce n'est point seulement avec les whigs, mais avec les Tories qu'un ministère whig aura à compter, et les whigs, étant en minorité, doivent chercher une combinaison qui soit acceptée, même momentanément et avant la dissolution, par le parti de Robert Peel et par les ci-devant amis de cet homme d'état. Les whigs sentent bien qu'ils auront besoin de la complaisance de Robert Peel. On le sent, rien qu'à lire ce passage du *Morning-Chronicle* : « Nous avons entendu hier avec infiniment de plaisir sir Robert Peel déclarer à ses adversaires qu'il les traiterait avec la même loyauté qu'eux-mêmes l'avaient traité, et qu'il n'aggraverait point, par une opposition systématique et fâcheuse, la difficulté de leur tâche, attendu que ses convictions sur les devoirs des hommes politiques coïncidaient avec les leurs, etc. »

Suivent quelques autres flatteries, qui prouvent qu'on a encore besoin de sir Robert Peel.

Les partis en sont toujours là, et ils ont toujours de belles théories, jamais pratiquées, sur l'isolement où doit rester chaque opinion. Ainsi, dans un mois, le ministère du 29 octobre, en France, sera peut-être renversé, et MM. Dufaure et Billault lui succéderont. Ce nouveau cabinet ne devra-t-il pas recruter des amis partout où il pourra en trouver? Et, par contre, M. Guizot ne cherchera-t-il pas à lui enlever ces points d'appui, alors même qu'il devrait grossir son opposition des opinions extrêmes?

— Les Tories purs, dont le *Morning-Post* est l'organe, ne pardonnent pas à Robert Peel sa conduite dans la loi des céréales. Voici de quelles aménités la feuille tory salue la retraite de ce ministre :

« Sa harangue nous produit l'effet des adieux d'un intrigant sans cœur, sans loyauté, qui se trouve désappointé. Nous pouvons nous tromper et le juger trop sévèrement, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que ce matin l'homme le plus désappointé de toutes les possessions de la reine, c'est sir Robert Peel. Or, dans l'intérêt de la justice publique, nous nous réjouissons de voir cet homme désappointé et puni. Nous croyons qu'il comptait sur une chance toute différente; nous sommes heureux que ses calculs aient été faux. L'honneur de l'Angleterre exigeait que sir Robert Peel échouât honteusement. Nous laissons de côté la question des résultats de sa politique, mais nous tenons pour certain que sa froide trahison, sa perfidie à l'égard de ceux qui avaient mis en lui leur confiance, sont trop évidentes pour qu'un homme sensé et loyal puisse les nier. En se rendant pour la seconde fois coupable de trahison, sir Robert Peel mérite tous les reproches et toutes les disgrâces dont il pourra être accablé. Sa place dans l'histoire, s'il en occupe jamais une, sera, à notre avis, parmi les infâmes... La

conduite de sir Robert Peel est la plus grande honte qu'ait subie l'Angleterre dans le dix-neuvième siècle. »

Voici un trait de despotisme épiscopal assez curieux, qui montre de nouveau comment le haut clergé entend la liberté.

On lit dans l'*Echo de Vésone* :
« Au moment de partir pour Rome, et avant de mettre un terme à ses incroyables razzias dans le diocèse et sur les paroisses, M. l'évêque de Périgueux écrivit à un de ses prêtres, que chacun de nous connaît et estime, une lettre à peu près ainsi conçue :

« Monsieur le curé,
» Je vous fais un devoir et une obligation de donner à votre ancienne commune ou à la fabrique la propriété que vous y possédez, parce que la jouissance ne peut vous en être d'aucune utilité. »

» Il lui défendit en même temps de revoir des paroissiens qu'il aimait, avec lesquels il était resté pendant huit ans, et au milieu desquels se trouve une grande partie de sa famille. Ce fait serait incroyable, si des personnes dignes de foi ne nous le certifiaient.

» Comme on le pense bien, une semblable lettre ne fut pas sans réponse. Sans balancer, le curé contesta à l'évêque le droit de lui imposer des donations forcées. Il nia qu'aucune loi civile et ecclésiastique pût l'obliger à se déposséder, et déclara qu'il ne consentirait jamais à ne plus revoir sa famille, ses amis et de bons et dignes paroissiens.

« Alors l'évêque, irrité de son opposition et ne consultant que sa passion, vint lui retirer ses pouvoirs. Il se hasarda trop, car le jeune ecclésiastique, fort de savoir, de droit et de raison, se rend à Périgueux et demande qu'on le réintègre aussitôt, menaçant de se rendre à Paris pour dénoncer au conseil d'état ce fait d'intolérance et d'arbitraire. Il fallut bien revenir; mais comme l'évêque a toujours une vengeance prête, de Rome étant, il lança de nouveau ses foudres et ordonna que ce prêtre serait changé de paroisse.

» Qu'est-il arrivé? C'est que les paroissiens d'Augnac et le curé, qui s'aiment, s'estiment et se protègent mutuellement, ont fait de nouvelles réclamations, et que l'évêque et le curé restent en présence.

» Il serait temps, ce nous semble, que de semblables abus cessassent parmi nous; il serait temps que le gouvernement intervint pour arrêter un despotisme épiscopal qui tend à tout envahir et à tout détruire parmi nous, morale, avenir et religion. »

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 1^{er} juillet.

La chambre adopte encore sans discussion, par 99 voix contre 12, le projet de loi tendant à ouvrir un crédit pour l'acquisition de terrains nécessaires à l'agrandissement du Muséum d'histoire naturelle.

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture de crédis supplémentaires pour les chemins de fer d'Orléans à Vierzon et de Montpellier à Nîmes.

M. DE CORDOUE : Le crédit ouvert par le projet de loi est en partie destiné à relever des ouvrages d'art qui ont croulé parce qu'on ne s'est pas conformé pour leur exécution à l'avis du conseil des ponts et chaussées. Ainsi, pour les aqueducs latéraux à la Loire sur le chemin de Vierzon, le conseil des ponts et chaussées avait émis que les fondations devaient avoir cinq pieds de profondeur; l'ingénieur chargé d'exécuter ces ouvrages ne leur en a donné que trois, de sa propre autorité. J'appelle sur ce fait l'attention du gouvernement.

M. DUMON nie que les accidents qui ont eu lieu sur le chemin de Vierzon aient pour cause le peu de profondeur des fondations; on ne peut donc pas en rendre responsable l'ingénieur qui les a exécutées.

Après quelques observations échangées entre M. de Boissy et M. le ministre des travaux publics, le projet de loi est adopté par 99 voix contre 15.

La chambre passe à la discussion du projet de loi relatif à l'établissement d'une ligne de télégraphie électrique sur le chemin de fer de Paris à la frontière belge.

III.

LE SECRÉTAIRE DU DUC D'ÉPERNON.

Le duc d'Épernon, gouverneur de la province de Guienne, était un faste royal dans son magnifique château de Cadillac. Les menées et les réunions nocturnes du président d'Espaignet et du cardinal de Sourdis n'avaient pu échapper à la vigilance de Pierre Hosten, clerc de ville et espion du duc; il partit secrètement pour Cadillac, et lui rendit compte de tout ce qui s'était passé. Le gouverneur, persuadé que son espion exagérerait le danger, se contenta d'envoyer Potiron, son secrétaire, avec ordre de s'entendre avec le premier président, et de lui écrire en toute hâte si l'émeute prenait un caractère sérieux. Potiron partit avec le clerc de ville, et, chemin faisant, il lui demanda s'il connaissait la fille du président d'Espaignet.

— Qui ne connaît pas la perle de Bordeaux? que dis-je, le diamant de toute la province? répondit Hosten.

— Son père est riche?

— Il a, dit-on, trouvé la pierre philosophale; tout ce qu'il touche, il le convertit en or.

— Je te promets 500 livres si, par tes instigations, le président d'Espaignet consent à devenir mon beau-père.

— Impossible, mon cher monsieur Potiron.

— Je croyais que rien n'était impossible pour un intrigant comme toi, qui as mérité vingt fois les galères.

— Si vous n'étiez pas secrétaire du duc d'Épernon, la chose serait moins difficile; mais je sais, à ne pas en douter, que le président déteste trop le gouverneur pour accorder la main de sa fille à une personne attachée à sa maison.

— Tu ne connais donc aucun moyen?

— Un seul, l'enlèvement. Vous sentez-vous assez de cœur pour braver les hallebardes des soldats, si par hasard les cris de la victime implorent le secours de la garde de nuit?

— Je ne crains aucun danger dès qu'il s'agit d'une jolie femme et d'une riche dot.

— Si nous réussissons, j'aurai 500 livres?

— Marché conclu.

Le secrétaire du duc et le clerc de ville étaient aux portes de Bordeaux, lorsqu'ils terminèrent cet étrange dialogue. En entrant dans la ville, ils trouvèrent les faubourgs dans une grande agitation. Les hôteliers et les cabaretiers venaient d'apprendre qu'on voulait prélever sur eux un nouvel impôt. Laforet, archer du prévôt, avait déjà fait publier l'édit à son de trompe; aussi les cabaretiers, sous la conduite de Jean Gorgelu, maître de la célèbre hôtellerie du Cahernan, s'étaient réunis pour repousser par la force les nouvelles exigences du fisc. Gorgelu reconnut Potiron au moment où il traversait la place Saint-André.

— Secrétaire du duc d'Épernon, s'écria-t-il, va dire à ton maître que les cabaretiers de Bordeaux iront brûler son château de Cadillac s'il ne se hâte d'abolir le nouvel impôt.

Persuadé que sa présence et une altercation ne feraient qu'exaspérer la foule, Potiron piqua des deux et se s'arrêta que devant la grande auberge de la Baleine, sur le port. Il était déjà nuit; Hosten sortit pour chercher des complices, et revint une demi-heure après, très content du résultat de

M. DUBOUCHAGE voudrait qu'on autorisât le sieur Gonnon, inventeur d'un nouveau système de télégraphie électrique, à faire l'essai de son système sur la ligne de Paris à Rouen.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur : Des autorisations particulières ne doivent être données qu'avec une grande circonspection, car elles peuvent engendrer des accidents sur les chemins de fer. Le système recommandé par le préopinant devrait d'ailleurs être soumis d'abord à l'examen d'une commission; ce n'est qu'après cette formalité que l'autorisation pourrait être accordée.

M. DUBOUCHAGE : Aussi M. Gonnon demande-t-il incessamment qu'une commission soit nommée pour examiner son invention. Les articles du projet sont successivement adoptés. Le projet est ensuite adopté dans son ensemble par 102 voix contre 13.

La chambre adopte encore :
1^o Sans discussion, par 98 voix contre 5, le projet de loi relatif à l'achèvement de divers édifices publics et à la démolition de la flèche de Saint-Denis ;

2^o Après quelques observations échangées entre MM. de Boissy de Cordoue, Fulchiron, de Castellane et de Barthélemy, et par 94 voix contre 9, le projet de loi relatif à la suppression du décime rural et à l'abaissement de la taxe sur les envois d'argent.
La séance est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du *Quotidien*.)

Séance du 2 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux réfugiés étrangers.

M. DE MONTALEMBERT : Messieurs, je dois d'abord demander pardon à la chambre de lui faire entendre si souvent ma voix; mais si je l'ai fait si souvent ces jours derniers, c'est sa faute à elle. En effet, qu'arrivait-il chaque année dans cette enceinte? Tout-à-coup, après une longue inaction, il vous tombe une avalanche de lois que vous avez à peine le temps de lire et que vous votez par sept et huit. Il résulte de là que le petit nombre des orateurs qui parlent ici sont obligés de revenir plusieurs fois à la charge dans la même séance.

Il y a dans cette manière de faire un procédé inconvenant envers la chambre. J'en fais un sujet de reproche au gouvernement, car s'il l'avait voulu il aurait pu facilement faire entendre, à cet égard, raison à l'autre chambre. J'en fais aussi reproche à la chambre, parce que si elle n'avait pas donné le spectacle de la résignation la plus chrétienne, il y a long-temps que ce scandale aurait cessé.

J'aborde maintenant la question de la loi.

Il y a quelques mois, la chambre s'est honorée par une manifestation éclatante en faveur de la Pologne; j'espère donc qu'elle n'écoulera pas sans sympathie les explications que je lui demande la permission de lui présenter.

Il est certain que depuis la réoccupation de Cracovie une inquiétude générale s'est manifestée en Europe au sujet de cette ville. Des bruits ont couru, bruits vagues, qui n'offrent aucun caractère de certitude, mais qui n'en sont pas moins alarmants, je le répète, pour le public. On trouvera donc bon que le cherche à jeter du jour sur ces faits, à fixer sur eux, autant que possible, l'opinion.

Auparavant, qu'on me permette deux mots sur la situation légale de la république de Cracovie.

Par l'article 6 du traité de Vienne, Cracovie est déclarée une ville libre, neutre, sous la protection de trois puissances : l'Autriche, la Prusse et la Russie. Puis, par l'article 9 du même traité, les trois cours s'engagent à respecter et à faire respecter par tous à perpétuité l'indépendance de cette république; l'article ajoute : « Aucune force armée ne pourra jamais y être introduite sous quelque prétexte que ce soit. »

Il y a encore des traités particuliers passés en même temps...

M. GUIZOT : Avant.

M. DE MONTALEMBERT : Comme ils sont dans le même volume, je croyais qu'ils étaient de la même date. Quoi qu'il en soit, il résulte de ces traités que les stipulations relatives à la Pologne sont considérées comme partie intégrante de la constitution nouvelle de l'Europe.

ses démarches.

— Le diable qui préside aux enlèvements des jolies filles nous favorise, dit-il à voix basse au secrétaire du gouverneur. Ce soir, le président d'Espaignet doit se rendre à une assemblée clandestine chez le cardinal de Sourdis; Blanche restera seule avec une vieille servante; la rue des Bahutiers est presque inhabitée, et le succès dépassera nos espérances.

— C'est bien! répondit Potiron.

Et il fit signe au clerc de la ville de se taire. Il avait remarqué un jeune homme assis à l'extrémité de la table, et qui ne l'avait pas perdu de vue depuis qu'ils étaient entrés ensemble dans l'hôtellerie de la Baleine. Hosten l'aperçut aussitôt; mais il fit semblant de ne pas le reconnaître.

— Que fait ici le capitaine Hugla? se dit-il à voix basse. L'arrivée du secrétaire lui aurait-il inspiré des soupçons? C'est impossible. Le projet d'enlèvement n'est connu que de Potiron et de moi.

Cependant le capitaine Hugla vidait à longs traits une bouteille de Médoc, et n'épargnait pas les sarcasmes et les malédictions contre les gabelleurs. Plusieurs bourgeois partageaient hautement et son indignation et sa manière de penser.

— Comment! comment! criait le capitaine, on frappera nos vins d'un nouvel impôt, et le duc d'Épernon, gouverneur de la province, ne demandera pas justice au roi! Si on persiste, nous jetterons les gabelleurs dans la Gironde. Il faudra bien les contraindre à boire de l'eau, puisqu'ils veulent faire renchérir le vin à notre préjudice.

— Bien! très bien! capitaine! s'écrièrent les nombreux habitués de l'auberge de la Baleine. Nous viendrons tous vous prêter secours.

— Si on nous force à en venir aux mains, que notre cri de ralliement soit : A la Gironde les gabelleurs!

— A la Gironde les gabelleurs! répétèrent les assistants, de manière à ébranler les murailles de l'hôtellerie.

— Souvenez-vous bien de ceci, mes amis : Dieu a fait le diable, et le diable a fait les gabelleurs.

Pendant que les buveurs se livraient à leur bruyante hilarité, et buvaient à l'extermination des gabelleurs, le capitaine s'approcha du secrétaire du duc d'Épernon et du clerc de ville.

— Monsieur Potiron, dit-il à voix basse, je sais que le duc vous a envoyé ici pour savoir si les troubles suscités par les hôteliers sont dangereux. Vous ne remplissez pas exactement votre mission. Trompé par Hosten, le plus misérable de nos clercs de ville, vous espérez enlever cette nuit M. d'Espaignet, la plus jolte et la plus riche héritière de Bordeaux. Elle est pressignée, que ma fiancée, monsieur le secrétaire, et, pour l'arracher de la maison paternelle, il vous faudra porter à Cadillac la rue des Bahutiers.

Potiron se hâta de répondre que rien n'était plus faux, et qu'il repartirait le lendemain pour se conformer aux ordres qu'il avait reçus du duc d'Épernon.

— Toutes les protestations du monde et les serments les plus solennels ne pourraient me dissuader, répondit le capitaine. Malheur à vous, monsieur le secrétaire, s'il vous prend envie de porter vos pas vers la rue des Bahutiers!

Le clerc de ville, effrayé, avait déjà trouvé moyen de sortir sans être aperçu, et le capitaine laissa Potiron seul et fort embarrassé dans l'hôtelier de la Baleine.

(La suite au prochain numéro.)

Trois lignes partant du centre DEUS pour joindre les trois angles portent écrit le mot EST; tandis que sur les trois côtés du triangle on a gravé les mots NON EST, de sorte qu'on lit, en parcourant le triangle : le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu; puis on lit : le Père n'est pas le Fils, le Fils n'est pas le Saint-Esprit, le Saint-Esprit n'est pas le Père. C'est le symbole de la Trinité. Un cygne, une femme, des griffons, des anges entourent cet ingénieux tableau. Tous les antiquaires ne s'accordent pas à voir, dans les hiéroglyphes de la maison des Bahutiers, le mystérieux symbole de la Trinité chrétienne; quelques uns prétendent que cette tête à trois visages est un Mercure-Trismégiste, et que tous les emblèmes qui l'entourent appartiennent à la science occulte (1).

Au XVII^e siècle, on n'était pas encore revenu des erreurs de l'astrologie et de l'alchimie; les Médecins avaient mis la sorcellerie à la mode, et on sait, à ne pas en douter, que la mère de Louis XIII et la fameuse Galigai avaient à leur solde des astrologues et des devins. Il ne faut donc pas s'étonner si le président d'Espaignet exerçait sur le peuple de Bordeaux l'influence de la terreur et de la superstition. Pendant la nuit, les soldats du guet osaient seuls passer devant la maison de la rue des Bahutiers, et encore, avant d'affronter ce péril imaginaire, ils avaient la précaution de se prémunir contre le diable en faisant de nombreux signes de croix. D'Espaignet n'ignorait pas qu'il était la terreur de ses voisins, et en plein parlement, lorsque les audiences l'ennuyaient, il racontait à ses collègues les prodigieux effets et les merveilles de son art.

— Voici le sorcier! voici le devin! se disait-on en le voyant arriver.

— Oui, Messieurs, devin et prophète comme messire de Nostra-Dame, et alchimiste comme maître Agrippa.

D'Espaignet avait trop d'esprit pour ne pas mettre les rieurs de son côté, et sa parole était si séduisante que plusieurs membres du parlement croyaient réellement que leur collègue entretenait commerce avec les esprits invisibles.

— Quelle folie! disait souvent d'Espaignet à ses intimes. On croit que je suis sorcier parce que j'ai acquis certaines connaissances en physique et histoire naturelle. Quand viendra donc le temps où il sera permis d'être savant sans se voir condamné par le peuple comme correspondant direct du démon! Savez-vous, mes amis, que ma maison de la rue des Bahutiers est regardée comme une caverne où l'esprit malin a fixé sa résidence? et pourtant dans cette maison il y a un ange d'amour, un ange de beauté, Blanche, ma fille bien-aimée, dont les prières ont, je crois, beaucoup plus d'influence auprès du Tout-Puissant que celles du cardinal de Sourdis.

Ces conversations se renouvelaient toutes les fois que d'Espaignet se rendait au parlement; il repoussait les épigrammes des uns, rétorquait les arguments des autres, et le soir, suivi de ses deux amis les conseillers Andraut et Suduiraut, il regagnait gaiement sa maison des Bahutiers, où il recevait les tendres embrassements de sa fille, le plus joli, le plus aimable démon qui fût alors dans la ville de Bordeaux.

(1) La maison de la rue des Bahutiers fut d'abord habitée par les seigneurs de la Lande; elle fut ensuite la demeure du sénéchal de Gascogne jusqu'à l'époque où cette charge fut supprimée.

blement de 600 hommes, un mouvement cabraliste a été opéré par le bataillon d'infanterie n° 3 à Evora.

Les troupes espagnoles cantonnées sur la frontière exécutent de fréquentes promenades militaires sur le front de la ligne, et font courir le bruit de leur prochaine entrée.

Ici, la tranquillité est parfaite, et les précautions militaires, déployées ces jours passés à propos de la Saint-Jean, ont été inutiles.

L'alcade de la ville, marquis de Pena Florida, a donné sa démission, motivée sur un conflit d'autorité survenu, à la dernière course

de taureaux, entre lui et le chef politique.

A Barcelonne, des troubles ont éclaté dans le faubourg de Gracia, à cause du recouvrement des impôts, que les habitants se refusent à payer. Des troupes de toutes armes ont été dirigées sur les lieux, et feront probablement exécuter la loi.

P. S. Le bruit du mouvement miguéliste en Portugal ne s'est pas confirmé. (Sentinelle.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDY, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA FOUILLELIERE, 19.

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge du Change, 4.

ADJUDICATION SUR EXPROPRIATION FORCÉE, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon

du onze juillet 1846, à midi,

D'IMMEUBLES

de revenu et d'agrément,

Situés à Vaise, comprenant les murs de la ville de Lyon.

Ces immeubles consistent :

En une belle maison dite du Luxembourg ; Une autre maison avec salle d'ombrage, bâtiment servant à l'exploitation d'une brasserie et d'une fabrique de faïences et poteries ;

Un beau jardin avec ombrages, pièces d'eau, jet d'eau et statues ;

Un verger en balme, complanté en vignes et bois.

Tous ces immeubles, occupant une superficie de quarante-cinq ares environ, sont susceptibles de grande augmentation de valeur, soit par leur nature, soit par leur position. (2443)

L'adjudication aura lieu au pardessus de la somme de soixante mille francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges; ci. 60,000 f.

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Lundi six juillet 1846, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en neuf étaux, enclumes, soufflets de forge, marteaux, tenailles et autres outils, cent cinquante kilogrammes de fer, caisses, etc. (1710)

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

A VENDRE OU A ÉCHANGER

DOMAINE

d'un revenu avantageux, situé à Dardilly.

Il se compose de vastes bâtiments d'exploitation divisibles en trois lots et d'un petit bâtiment bourgeois construit en pierres. Le terrain est d'une étendue de sept hectares, cultivé en prés, terres de labour, vignes et bois. Le tout peut être converti en prairies.

La division sera faite par lots de 8 à 30,000 f., au gré des acquéreurs ou des échangeurs.

Cette propriété, placée entre la Tour-de-Salvagny et Limonest, augmentera de valeur parce qu'elle sera très rapprochée de la nouvelle route de Paris, dont l'exécution aura lieu incessamment, puisqu'elle a été approuvée et décidée.

Pour traiter, s'adresser :

A M. Falcou, rue Saint-Joseph, 7, à Lyon, mandataire de M. Beluze;

A M^e Darmès, notaire à Lyon;

A M^e Coste, notaire à Dardilly;

A M^e Bolo, notaire à Limonest. (3404)

Etude de M^e Charvériat, notaire à Lyon.

A VENDRE tel, bien achalandé, situé au centre de la ville de Saint-Etienne (Loire).

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Charvériat, notaire à Lyon. (3278)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 10.

A VENDRE toute meublée, au prix de 26,000 f., UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE avec remise, jardin et autres dépendances, sise aux Quatre-Vierges, commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

S'adresser sur les lieux pour voir la propriété, et pour traiter audit M^e Duguey. (3700)

A VENDRE Une petite Propriété, située à Villeurbanne, route de Crémieux, près de l'église et de la station des omnibus, et consistant dans deux pièces au rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, et un jardin contigu contenant environ 20 ares, ayant issue sur le chemin de la Côte.

S'adresser à M. Guicherd, marchand de charbons, place Dauphine, et à M^e Guillard, notaire à Villeurbanne. (687)

AVIS VUX OUVRIERS.

A VENDRE à très bon marché, le 29 juin 1846, divers jolis appartements commodes et bien éclairés, rue Masson, impasse de Beauregard. (650)

S'adresser, pour voir les lieux, au concierge.

A VENDRE pour cause de départ. — Un Magasin de parfumeries, savons, etc., pouvant convenir à une dame seule. Il existe depuis cinq ans dans un joli quartier. Prix : 500 f., y compris six mois de loyer et les agencements; le loyer n'est que de 450 f.

S'adresser chez M. Javet, teneur de livres, rue Ecorchebœuf, n° 27, au 4^e, de six à onze heures. (709)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères, sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge :

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	88	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.



(5754)

EAUX THERMALES D'URIAGE.

HOTEL DU MIDI A URIAGE-LES-BAINS,

PRÈS DE CREVOILLE (ISÈRE).

Table d'hôte à trois services, à dix heures et à cinq heures. — Abonnement de quinze jours au moins, logement compris, 4 f. 50 c. par jour. (1492)

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE

DES ÉCOULEMENTS RÉCENTS ET ANCIENS

PAR L'HUILE ESSENTIELLE DE POIVRE-CUBÈBE.

Cette préparation est la meilleure de toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Des écoulements datant de trente ans, de quinze et de dix mois ont été radicalement guéris, dans l'espace de vingt-huit et de douze jours, par le seul emploi de cette HUILE ESSENTIELLE. Un flacon suffit pour guérir une gonorrhée récente avec ou sans inflammation.

Cette préparation se vend par flacon de 7 fr. et demi-flacon de 4 fr., portant le cachet et l'étiquette signée EDOUARD BOUIS, pharmacien, rue Saint-Martin, 6, à Perpignan.

DÉPÔTS : A Lyon, chez MM. Revol et Bouchard, quai d'Orléans, 31 ; à Toulouse, chez M. Jary, pharmacien ; à Draguignan, chez M. Dupré, pharmacien. (1362)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

PHARMACIE A VENDRE

A Saint-Etienne (Loire).

Cette ancienne officine est une des mieux placées de la ville. La recette annuelle est de 10 à 12,000 f. — Prix : 15,000 f. — On donnera de grandes facilités pour les paiements.

Le vendeur cède parce qu'il a deux officines à sa disposition. — S'adresser à M^e Ninquierier, notaire à Saint-Etienne. (691)

A VENDRE OU A LOUER de suite. — BÂTIMENTS

ET USINE pouvant servir à un moulinage pour la soie, avec une forte prise d'eau, situés à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère). (1502)

S'adresser à M. Pichat, sur les lieux, ou à M. P. Gonnard, rue Saint-Polycarpe, n. 10, à Lyon.

A VENDRE actuellement. — Fonds

d'Hôtel très achalandé, situé au centre de la ville, dans un des meilleurs quartiers. Location d'un prix modéré. Il y a dix-sept pièces. — S'adresser à M. Joanon, marchand-boucher, rue Grenette, 47, à Lyon. (1500)

A VENDRE de suite pour cause de départ. — Fonds

de lingerie et nouveautés. — S'adresser, passage Tholozan, chez M^{lle} Appercelle. (707)

A CÉDER DE SUITE Fonds de café.

Cet établissement de premier ordre, situé sur la place des Terreaux, et dans une position les plus avantageuses, vient d'être réparé à neuf. Il possède un matériel considérable. Une pompe dessert le laboratoire. Sa clientèle lui assure de très bons bénéfices. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Robin, billardier, rue du Bois, n. 29. (1496)

AVIS. M. Beauquis, tenant ci-devant l'hôtel

du Commerce, à l'honneur de prévenir le public qu'il vient de fonder l'hôtel Louis le Grand, situé rue du Pérat, 32, et place Bellecour, bel et vaste établissement qui satisfera complètement la nombreuse clientèle qui l'a honoré de sa confiance. (693)

AVIS.

Pensionnat de demoiselles à remettre de suite. Il est situé à un kilomètre de la ville. Sa position est bien aérée, saine et agréable. Il y a cour, jardin, salle d'ombrage, etc.

S'adresser, pour prendre des renseignements, chez M. Thiaffait, passage Thiaffait, rue Vieille-Monnaie, à Lyon. (700)

PENDULE A VENDRE.

Jolie pendule à sujet, dorée, avec son socle et son globe. Prix : 90 f. — S'adresser rue de la Poulillerie, 19, au 3^e.

A VENDRE à un prix très modéré un superbe tour en l'air avec un outillage complet.

S'adresser à M. Belloni, Grande-Rue, n° 48, à Chalon-sur-Saône. (683)

ON DEMANDE des jeunes gens

ayant une bonne tenue et au courant de la librairie, pour faire la place dans Lyon. — S'adresser, de dix à deux heures, au bureau des Publications Historiques, place de la Préfecture, 9. (696)

AVIS. M. KULLENKAMP, marchand de che-

vaux, est arrivé le 1^{er} juillet courant, avec un convoi de vingt chevaux de selle et de voiture, à l'hôtel de Provence, place de la Charité, à Lyon.

S'adresser au sieur Jean, ancien garçon de M. Guinet. (706)

AVIS. A partir du 1^{er} juillet, le siège de la

Compagnie lyonnaise de mines de fer est établie rue François Dauphin, n. 4, à l'angle de la rue Bourbon.

Toutes les actions étant souscrites, ceux de MM. les actionnaires qui n'ont pas encore retiré leurs titres et versé leur quote part du fonds de roulement sont priés de le faire dans le plus bref délai.

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours de dix à trois heures. (2690)

ENTRETIEN ET PANSEMENT SUPÉRIEURS,

SANS DOULEUR NI DÉMANGEAISON,

DES VÉSICATOIRES ET DES CAUTÈRES.

Taffetas épispastique (rouleaux roses).

Taffetas rafraîchissant (rouleaux bleus).

Pois élastiques en caoutchouc, émoulinants à la guimauve, suppuratifs au garou.

Serrebras à plaque et sans plaque, compresses, toile vésicante, pour établir promptement les vésicatoires, etc., de LE PERDRIEL, pharmacien à Paris, faubourg Montmartre, 78, et à Lyon, dans les pharmacies, et notamment chez MM. Vernet, Lardet, pharmaciens; Faure, pharmacien à Saint-Etienne.

Ces articles portent le timbre et la signature Le Perdriel. (5149—7847)

A VENDRE de suite pour cause de

départ. — Fonds de détail très varié, bien placé, convenant à une dame, exigeant peu de déboursés. (710)

S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12.

MAIRIE DE LA VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

PAVAGE

D'UNE PARTIE DE LA RUE DE CHABROL.

Nous, maire de la ville de la Guillotière,

Vu les engagements contractés par plusieurs propriétaires de maisons et terrains bordant la rue de Chabrol, à l'effet de prendre à leur charge les frais de pavage et de remblais d'une portion de ladite rue depuis la rue Félicité jusqu'à la rue des Trois-Pierres ;

Vu l'ordonnance royale du 1^{er} septembre 1825, relative aux frais d'établissement du pavé des voies urbaines de la Guillotière ;

Donnons avis que, le 1^{er} août prochain, à l'heure de midi, il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, dans une des salles de la mairie, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, de l'entreprise des travaux de pavage d'une partie de la rue de Chabrol depuis la rue Félicité jusqu'à la rue des Trois-Pierres.

Les entrepreneurs qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, jusqu'au 31 juillet prochain, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à quatre heures après midi, du devis estimatif des travaux à faire, montant à 4,560 f. 28 cent., et du cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles l'entreprise sera adjudgée.

Le présent avis sera affiché au nombre de cent exemplaires dans l'étendue de cette ville, et sera, pour plus de publicité, inséré dans le Journal de la Guillotière et dans les journaux de Lyon le Courrier, le Rhône et le Censeur.

Fait à la mairie, le 30 juin 1846.

Le maire de la Guillotière, MILLIAT, adjoint. (1501)

HOTEL DES BEAUX-ARTS.

AVIS.

M. PATISSIER, ci-devant rue du Garet, à l'honneur de prévenir les personnes qui jusqu'à présent l'ont honoré de leur confiance qu'à dater de lundi 29 juin, il ouvrira son nouvel établissement qu'il vient de transporter place de la Boucherie-des-Terreaux, sous le nom de Hôtel des Beaux-Arts.

MM. les négociants trouveront toujours chez lui leur table aux heures accoutumées, mais de plus une table d'hôte à deux heures et demie et une à cinq heures.

MM. les voyageurs y trouveront également des appartements décorés avec goût. En un mot, pour tous, les agréments d'un vaste local, le mérite d'une bonne cuisine, joints à la propreté, à l'exactitude et à l'habileté du service. (1493)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

ARÈNE FRANÇAISE,

Aux Brotteaux, cours Lafayette.

On donnera demain dimanche l'avant-dernière représentation du célèbre athlète des arènes d'Arles, Hugues le Meunier, dit le Terrible, où se feront remarquer les sieurs Adolphe, de Bordeaux, premier lutteur de cette ville et premier maître de chausson de France, Bouzon dit Quinquine, de Rochemaure, et Pierre, de Nice, dit le Dur.

Plusieurs amateurs se proposant de faire le tour du tonneau, le directeur, pour encourager ceux qui ne se sont pas encore fait connaître, accordera une prime de 5 f. à celui qui fera un seul tour de l'arène, 40 f. à celui qui en fera deux de continue et enfin 20 f. à celui qui fera trois tours. (708)